

Nombre de Membres  
en exercice : 9

Présents (es) à la  
séance : 5

Pouvoir : 2

Date de la  
convocation :  
28 mars 2025

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SAINT-REMY

PROCES VERBAL SEANCE - L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE TROIS AVRIL à 14H00.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, qui procède à l'appel nominal.

**Etaient présentes :** Mmes Florence PLISSONNIER, Pascale BARBIER, Pascale DESRAY  
Andrée Marie PEUTIN, Monsieur Jean Baptiste GOUYON.

**Etaient absent (tes) :** Mme Marie-Thérèse LYOTHIER, Mme Elise MARTIN.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Claude CHANUT à Pascale BARBIER, Bénédicte PINSONNEAUX à Pascale DESRAY.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Objet : Convention entre le CCAS et la société L.R. D pour le service de portage de repas à domicile**

### Exposé :

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap, le CCAS de Saint Rémy développe sur son territoire un service de portage de repas à domicile avec un volet de veille sociale et de proximité.

A cette fin, le CCAS s'associe avec la SARL LRD Services pour la mise en place de la livraison des repas. Les modalités de ce partenariat sont définies dans la convention annexée au présent rapport.

### Visa :

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles relatifs aux missions du CCAS.
- Vu la nécessité de garantir un service de portage de repas à domicile aux personnes âgées, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

### Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la convention entre le CCAS et la SARL LRD pour la mise en place du service de portage de repas à domicile.
- AUTORISE Madame la Présidente du CCAS ou son représentant à signer ladite convention.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme,

Florence PLISSONNIER



Présidente du CCAS  
Maire



REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-071-267105278-20250408-DEL552\_25-0